



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-163

Ottawa, le 29 juin 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
MTS Allstream Inc./ Bell Canada	Annexe C révisée de l'Entente d'interconnexion ESLC/ESLT	8340-M15-0433/01	le 31 mars 2006
TELUS Communications Company/Bragg Communications Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T42-200607591	le 29 mai 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*